



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bourses d'enseignement superieur

Question écrite n° 3295

Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Charente) attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation materielle des etudiants de 3e cycle. L'education est la priorite du septennat. C'est la condition determinante de l'egalite des chances, d'une part, et de l'adaptation de notre societe aux perspectives de l'Europe de demain et aux exigences de la competition internationale, d'autre part. Des aujourd'hui, 1,2 milliard de francs vont financer des mesures d'urgence, apportant des ameliorations immediates aux « points noirs » de la rentree scolaire. Une de ces dispositions prevoit une hausse de 10 p 100 des bourses d'enseignement superieur. Mais il faut savoir que les etudiants des 1er et 2e cycles universitaires qui beneficient d'une bourse rencontrent, lors du passage en 3e cycle, une situation materielle fort differente. En effet, en 3e cycle, les bourses d'un montant superieur - veritable aides a la recherche - ne sont accordees qu'aux majors des promotions. Il s'ensuit donc pour les autres etudiants une situation de pauperisation rendant parfois impossible la poursuite d'un DESS. Les postes de surveillant ou de maitre-assistant se font egalement de plus en plus rares. En consequence, il lui demande : 1o un bilan detaille de la situation des etudiants boursiers du 3e cycle ; 2o d'envisager les modalites, suite a l'augmentation globale du montant des bourses de 10 p 100, pouvant accroitre le nombre des boursiers. La formule visant a augmenter le montant de la bourse au detriment du plus grand nombre ne semble pas etre la solution la plus mobilisatrice.

Texte de la réponse

Reponse. - A la difference des bourses attribuees sur criteres sociaux au niveau des deux premiers cycles universitaires, les allocations d'etudes de premiere annee de 3e cycle pour la preparation d'un diplome d'etudes approfondies (DEA) ou d'un diplome d'etudes superieures specialisees (DESS) sont accordees dans le cadre d'un contingent academique aux candidats classes en rang suffisant par les presidents d'universite et les chefs d'etablissement dispensant ces formations au regard des merites anterieurs des postulants. Toutefois, la situation sociale des candidats peut etre prise en consideration afin de les departager en cas de merites egaux. Enfin, les etudiants non retenus par les recteurs d'academie ont encore la possibilite de solliciter l'octroi d'un pret d'honneur, exempt d'interet et remboursable au plus tard dix ans apres la fin des etudes pour lesquelles il a ete consenti, dans la limite des credits prevus a cet effet et selon la situation sociale des interesses. En 1987-1988, 6 673 allocations d'etudes de premiere annee de 3e cycle ont ete attribuees de la facon suivante : Voir tableau dans le JO no 07 (annee 1989). Pour 1988-1989, le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale de la jeunesse et des sports, a indique aux recteurs que, pour l'attribution des allocations d'etudes de DEA et DESS, ils devront privilegier les disciplines scientifiques (mathematiques, physique-chimie, technologie) et les sciences humaines et sociales (anglais, lettres, histoire-geographie, gestion, droit et sciences economiques), c'est-a-dire surtout celles correspondant a la priorite accordee au recrutement d'enseignants du second degre. La revalorisation de 10 p 100 des taux des bourses d'enseignement superieur intervenue a compter du 1er octobre 1988 et qui a notamment pour effet de porter les taux annuels des allocations d'etudes de premiere annee de 3e cycle a 15 678 francs et 16 794 francs (pour les etudiants revenant du service national) n'a pas pour objet d'accroitre les effectifs de boursiers mais d'ameliorer le montant de l'aide versee a chacun d'eux. La progression

du nombre des étudiants boursiers n'en est pas pour autant négligée puisqu'une augmentation globale de celui-ci, de l'ordre de 10 p 100, est attendue en 1988-1989 par rapport aux 196 820 bénéficiaires de l'an passé. Parmi ceux-ci, le nombre des bénéficiaires d'une allocation d'études de DEA, et DESS était déjà supérieur de 36 p 100 à celui de 1981-1982. L'accroissement de 450 MF (+ 20 p 100 par rapport à 1988) des crédits consacrés aux bourses d'enseignement supérieur dans le projet de loi de finances pour 1989, moyens qui atteignent 2,7 milliards de francs, permet d'envisager une nouvelle majoration des effectifs de boursiers et une revalorisation des taux des bourses à la rentrée 1989.

Données clés

Auteur : [M. Boucheron Jean-Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3295

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2714